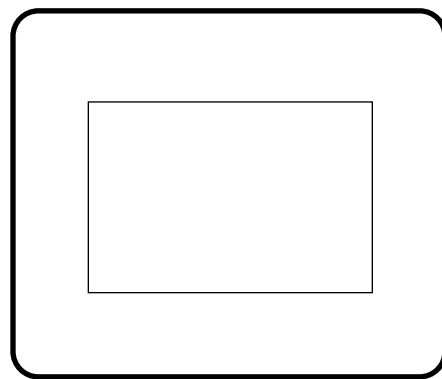


Votre

**publicité sur
grand écran !**



Contrat publicitaire

Le fonctionnement du cinéma SIRIUS :

- 46 semaines d'exploitation par année (relâches durant 6 semaines en été)
- une moyenne de 3 à 5 séances par semaine d'exploitation
- plus de 6000 spectateurs par année

Nos prestations :

- diffusion de votre dia lors de chaque séance ordinaire (excepté ciné-club)
- durée de la projection : 7 sec / dia

Les tarifs :

- Pour une planification par mois :
 - 1 dia **50** frs / mois
 - 2 dias **80** frs / mois
- Pour 1 année (46 semaines d'exploitation) :
 - 1 dia **400** frs / année
 - 2 dias **600** frs / année

Création et diffusion :

Etant équipé d'un beamer, la projection des diapositives se fait numériquement. Vous devez nous faire parvenir un fichier selon les caractéristiques suivantes:

types de formats acceptés :	JPEG (.jpeg), Bitmap (.bmp), TIFF (.tiff)
résolution (pixels) :	1366 x 768 (format 16:9)
intensité de couleur :	24 bits

Vous pouvez nous faire parvenir les données soit par CD soit par mail à l'adresse :

samuel.bossel@cinema-sirius.ch

(Il faut compter environ 3 MB pour une image)

Vous pouvez changer de cliché autant de fois que vous le désirez durant la période sous contrat. Néanmoins un changement n'est possible qu'au début de chaque mois. Le nouveau fichier doit nous être parvenu au plus tard le 15 du mois courant pour diffusion le mois suivant.

Contrat publicitaire

**Exemplaire pour le
client**

entre

Cinéma SIRIUS
Samuel Bossel, responsable
Case postale 350
CH-1618 Châtel-St-Denis

ci-après nommé "cinéma SIRIUS"

et

Société :
Personne responsable :
Adresse :
No postal / localité :
No de téléphone :
Adresse électronique :

ci-après nommé "client"

qui conviennent que :

1. Le cinéma SIRIUS est tenu, sauf cas de force majeure à caractère exceptionnel, de projeter la ou les diapositives publicitaires fournies par le client une fois par séance ordinaire.
2. La projection a lieu avant les films publicitaires.
3. La projection d'une diapositive dure 7 secondes, elle se fait en lumière tamisée et sur fond musical.
4. Le ou les fichiers numériques doivent être remis à temps au cinéma SIRIUS par le client. Le client peut demander le changement d'une diapositive en cours de contrat. Il le fait au plus tard le 15 du mois courant pour diffusion le mois suivant.
5. Conformément aux prescriptions légales en vigueur, les publicités ayant trait au tabac et / ou à l'alcool ne doivent pas être projetées lorsque des enfants de moins de seize ans sont admis. Elles peuvent cependant être normalement diffusées durant les séances du soir (dès et après 19h00).
6. Le contrat est signé pour une période de (remplir ce qui convient) :

1 année à partir du : _____ pour ___ dia(s) Prix total : _____ CHF

ou

___ mois à partir du : _____ pour ___ dia(s) Prix total : _____ CHF

Les contrats conclus pour une année sont tacitement reconduits à la fin de chaque période sauf ordre contraire du client au plus tard 10 jours avant l'échéance contractuelle.

Lieu et date :

Le cinéma SIRIUS

Le client

Contrat publicitaire

Exemplaire pour le cinéma SIRIUS

entre

Cinéma SIRIUS
Samuel Bossel, responsable
Case postale 350
CH-1618 Châtel-St-Denis

ci-après nommé "cinéma SIRIUS"

et

Société :
Personne responsable :
Adresse :
No postal / localité :
No de téléphone :
Adresse électronique :

ci-après nommé "client"

qui conviennent que :

1. Le cinéma SIRIUS est tenu, sauf cas de force majeure à caractère exceptionnel, de projeter la ou les diapositives publicitaires fournies par le client une fois par séance ordinaire.
2. La projection a lieu avant les films publicitaires.
3. La projection d'une diapositive dure 7 secondes, elle se fait en lumière tamisée et sur fond musical.
4. Le ou les fichiers numériques doivent être remis à temps au cinéma SIRIUS par le client. Le client peut demander le changement d'une diapositive en cours de contrat. Il le fait au plus tard le 15 du mois courant pour diffusion le mois suivant.
5. Conformément aux prescriptions légales en vigueur, les publicités ayant trait au tabac et / ou à l'alcool ne doivent pas être projetées lorsque des enfants de moins de seize ans sont admis. Elles peuvent cependant être normalement diffusées durant les séances du soir (dès et après 19h00).
6. Le contrat est signé pour une période de (remplir ce qui convient) :

1 année à partir du : _____ pour ___ dia(s) Prix total : _____ CHF

ou

___ mois à partir du : _____ pour ___ dia(s) Prix total : _____ CHF

Les contrats conclus pour une année sont tacitement reconduits à la fin de chaque période sauf ordre contraire du client au plus tard 10 jours avant l'échéance contractuelle.

Lieu et date :

Le cinéma SIRIUS

Le client

Signature du contrat :

Les deux exemplaires du présent contrat sont à retourner remplis et signés à l'adresse suivante :

Cinéma SIRIUS
Samuel Bossel
Case postale 350
CH-1618 Châtel-St-Denis

remarque : si le présent document provient de notre site internet www.cinema-sirius.ch et se trouve sur votre ordinateur, vous pouvez le compléter informatiquement en cliquant sur les espaces à remplir. Ensuite, il vous suffira de l'imprimer et de le signer.

L'exemplaire du client vous reviendra signé par courrier quelques jours plus tard. Nous y joignons également un facture ainsi qu'un bulletin de versement qui vous permettra de vous acquitter du montant convenu dans le contrat.

Le cinéma SIRIUS vous remercie de votre confiance et se réjouit de vous compter parmi ses annonceurs.

Contact : Samuel Bossel

Tel 079 / 279 17 45

Fax 021 / 948 94 85

samuel.bossel@cinema-sirius.ch